

Lecture de diverses adresses de félicitations à la Convention pour l'énergie montrée pour déjouer les conspirations, lors de la séance du 11 floréal an II (30 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses de félicitations à la Convention pour l'énergie montrée pour déjouer les conspirations, lors de la séance du 11 floréal an II (30 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 494;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28649_t1_0494_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Cette amour pour la patrie égale la haine implacable que nous avons juré aux tyrans; qu'ils tremblent, l'heure est proche, les grandes destinées de la République sont prêtes à s'accomplir; elle donnera bientôt à l'univers étonné l'exemple terrible de ce que peut un peuple brave et courageux qui combat pour sa liberté.

Et vous, dignes représentants du peuple, qui, à juste titre avez mérité la confiance de la nation entière, restez à votre poste, nous vous en conjurons, notre bonheur et le salut de la République en dépendent. S. et F.

[Etat des dons.]

Un cavalier armé, équipé et monté.

Or : 2 onces, 3 gros, 42 grains.

Galons dorés : 7 onces, 2 gros.

Brûlé : 6 gros.

Argent : 6 marcs, 2 onces, 5 gros.

Assignats : 116 l. 5 sols.

Numéraire : 853 l., 2 sols (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

La députation est admise aux honneurs de la séance (2).

22

La Société populaire d'Angers; la Société populaire et la commune de Joué; la commune d'Epeigné; le Conseil général de la commune de Chinon, département d'Indre-et-Loire; la Société populaire de Nègrepelisse, département du Lot; la Société populaire de Thury; la Société populaire de Montbrun; la Société populaire de la commune de la Montagne-sur-Remarde; la Société populaire montagnarde de Fleurance; la Société populaire de Mâcon, et le directoire du district d'Issoudun, félicitent la Convention nationale de l'énergie qu'elle a montrée pour déjouer les conspirations, anéantir les traîtres et sauver la liberté. Elles invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

a

[La comm. d'Epeigné, à la Conv.; s.d.] (4).

« Représentants,

Encore une fois, vous avez sauvé la République! votre énergie, votre active surveillance ont triomphé de la trahison et la justice a foudroyé les traîtres. Quand de toutes parts vous recevez les justes félicitations des bons citoyens, garderions-nous un silence insouciant et ingrat? Nous aussi, nous sommes bons citoyens, et c'est de la plus vive reconnaissance que nous emprunterions les expressions, si déjà vous n'étiez persuadés de la nôtre, en nous voyant prendre un

(1) C 301, pl. 1081, p. 15, daté du 4 germ. II et signé : HABERT, LECQUARD, BONGRAND, LECLE.

(2) P.V., XXXVI, 239.

(3) P.V., XXXVI, 239. Bⁱⁿ, 13 flor. Joué, Indre-et-Loire; La Montagne-sur-Remarde : Saint-Arnoult-en-Yvelines (S.-et-O.).

(4) C 302, pl. 1095, p. 3. Dép. d'Indre-et-Loire.

titre que nous ne nous arrogeons pas, mais que nous prenons hardiment, parce que nous ne craignons pas qu'on nous le dispute.

Oui, c'est comme bons citoyens, comme vrais sans-culottes que nous avons juré haine et exécution éternelle aux tyrans, à l'aristocratie, au fanatisme.

C'est comme tels que nous avons frémi d'indignation et d'horreur au récit des dangers où la liberté, où ses dignes fondateurs ont été exposés.

Mais si d'un côté notre joie n'a été interrompue que par nos bénédictions en apprenant la punition des conjurés en même temps que leurs odieux complots, de l'autre nous n'en avons point été étonnés. Ils étaient là, nous sommes nous dit, le peuple révolutionnaire de la cité mère de la liberté était là aussi : que pouvaient espérer les nouveaux titans, sinon de devenir de nouveaux esclaves, de nouveaux briarés ?

Du haut de la Montagne sainte, votre œil vigilant découvre jusqu'au plus profond de l'infecte marais; en vain ses fangeux habitants élèvent leurs regards jaloux vers la cime immortelle; leurs yeux, envoûtés des vapeurs du crime, ne sauraient en supporter l'éclat. C'est à l'aigle seul qu'il appartient d'habiter le séjour de la foudre.

Que le séjour redoutable au parjure soit constamment le vôtre, montagnards intrépides ! N'en descendez qu'après avoir écrasé les tyrans, pulvérisé les factieux, et tenu dans vos mains pures et victorieuses les tables sacrées de la loi. Alors, alors seulement, rentrez dans le sein de vos familles pour y jouir du repos dû à vos travaux immortels; pour y recevoir les bénédictions d'un grand peuple libre et heureux par vous.

Montrez-vous alors dans nos cités et dans nos campagnes; que nous puissions vous serrer dans nos bras, et dire en vous arrosant de nos larmes de joie : les voilà, ces ardents défenseurs de la liberté et de l'égalité, les véritables amis du peuple, qui n'ont cessé de braver et les poignards et la cigüe des traîtres pour assurer sa félicité; les voilà ces généreux fondateurs de la République; qu'ils vivent autant que notre reconnaissance, et des siècles seront ajoutés au nombre de leurs années. »

DELANDES (maire), BONNEVAULT, CHIQUET, CUISNIER, Martel GAILLON, M. CUISNIER.

b

[La comm. de Chinon, à la Conv.; 7 flor. II] (1).

« Représentants du peuple souverain,

Les Français ont voulu la République, c'est le seul gouvernement qui convient à des hommes libres; ils ne veulent d'autres maîtres que la loi, parce qu'elle est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Nous ne voulons plus d'autres Dieux que le génie de la liberté. L'être suprême nous a fait tous libres, nous ne voulons d'autres oracles que les décrets des représentants du peuple, d'autres prêtres que nos magistrats.

Mandataires du peuple, vous méritez notre estime, notre confiance; vos noms iront à l'im-

(1) C 302, pl. 1095, p. 13.